



Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine

Vu le décret n° 175/PRG/SGG/89 du 27/09/1989 portant statuts de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry,
Vu l'arrêté n° 8765/MESRS/CAB/97 portant nomenclature et réglementation des Diplômes de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée.

Vu le procès verbal établi par le jury en date du 09/04/2024 constatant que :

Mme/Mlle. AMOUSSA ABDOU Ramath-Laye Morènikè Achabi née le 26/01/1994 à COTONOU
-Nationalité : BENINOISE
a soutenu une thèse de Doctorat.

Le Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine

lui est conféré pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Conakry, le 08/01/2025

LE DOYEN

Pr. Mohamed CISSE

LE RECTEUR

Pr. Alpha Kabinet KEÏTA

